

**extrait**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le vingt trois mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont pris part au vote : 15*

**Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Mireille Berthuin, Dominique Capron, Anne Isabelle, Christophe Corbet, Caroline Driol, Cathy Peloso, Thierry Rutgé, Frédéric Géromin, Astrid Bouchard, Antoine Creze.**

**Procurations : Stéphane Mastropietro à Patrick Hervé**

**Absents : 0**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sandrine Gayet ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 19 mars 2021

**DELIBERATION N° 24**

**Objet : Autorisation donnée au Maire de signer le compromis et l'acte de vente de la maison cadastrée AB267**

Madame la Maire explique au Conseil municipal que la propriétaire de la maison située dans le prolongement du cabinet médical à l'Espace Guimet et cadastrée AB267, a proposé la vente de son bien immobilier à la commune pour la somme de 50 000€.

Madame la Maire demande l'autorisation de signer un compromis de vente avec la propriétaire, ainsi que l'acte de vente qui s'ensuivra.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'achat de la parcelle AB267 d'une surface de 45 m<sup>2</sup> pour un montant de 50 000€,
- Autorise la Maire ou son représentant à signer tout protocole et promesse de vente, l'acte de vente à intervenir et tout acte complémentaire ou convention concourant à la bonne exécution du projet.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 23 mars 2021.

***Pour extrait conforme***

La Maire, Coralie Bourdelain

